



Corridor Appalachiën

FORESTERIE ET CONSERVATION

LA COHABITATION

Le Québec méridional est la partie la plus riche en biodiversité de notre province. Les forêts de cette région abritent la plus grande diversité faunique et floristique, la majorité des espèces rares, ainsi que des plans d'eau indispensables à la qualité de vie et à l'économie du Québec. Malheureusement, c'est aussi cette partie du territoire qui subit la plus grande pression exercée par l'activité humaine, principalement par le développement immobilier et l'aménagement de routes. Lorsque l'on sait que 90 % du territoire de cette région est privé, la conciliation « foresterie et conservation » devient une piste de solution prometteuse, inclusive et valable sur le long terme. Elle permet de concilier les réalités économiques et sociales, de souligner l'importance de protéger cette ressource qui est essentielle à notre qualité de vie et à celle des générations futures, tout en respectant les droits des propriétaires.

PAR FRÉDÉRIQUE VUILLERMOZ ET MÉLANIE LELIÈVRE, CORRIDOR APPALACHIEN

QU'EST-CE QUE LA CONSERVATION EN TERRES PRIVÉES ?

La conservation en terres privées est une approche flexible et intégrée, adaptée aux forêts au sud du Québec. Comme les propriétaires sont les premiers intendants du territoire, la protection de la biodiversité passe inévitablement par une étroite collaboration avec ceux-ci. Les différentes options de conservation, comme la servitude et la réserve naturelle en milieu privé, s'adaptent aux besoins des propriétaires, tout en protégeant les principales caractéristiques naturelles de leurs propriétés.

« CONSERVATION » N'EST PAS SYNONYME D'ARRÊT DES ACTIVITÉS

Bien que les perceptions à cet égard changent depuis les dernières années, plusieurs propriétaires pensent encore que la notion de « conservation » sur leur terrain les empêchera de poursuivre les activités d'aménagement de leurs forêts. Il n'est pas vrai de penser que « conservation » est obligatoirement

synonyme d'un arrêt complet et perpétuel de toutes les activités sur la propriété. Bien que certains droits d'usage changent selon le cas, plusieurs propriétaires y voient de nombreux avantages :

- Compréhension poussée de sa propriété, afin de l'exploiter de façon durable et responsable, et ainsi garantir sa pérennité ;
- Avantages fiscaux liés à l'émission d'un reçu de charité basé sur la juste valeur marchande des droits cédés ;
- Définition des droits d'usage du milieu naturel protégé dans le respect des caractéristiques à protéger (accessibilité, loisir, activités commerciales) ;
- Protection des milieux naturels de sa propriété à perpétuité ;
- Participation de façon concrète à l'effort d'augmentation des aires protégées ;
- Démarche respectueuse du propriétaire, de son droit de propriété et de ses besoins ;
- Le tout, en demeurant propriétaire.

QU'EST-CE QU'UNE SERVITUDE DE CONSERVATION FORESTIÈRE ?

Une servitude de conservation forestière est une entente perpétuelle entre un propriétaire foncier et un organisme de conservation. Cette entente prévoit un encadrement d'usages qui permet de maintenir l'intégrité écologique des écosystèmes présents, tout en permettant l'aménagement durable des forêts.

Chaque servitude est rédigée en fonction des particularités écologiques spécifiques à la propriété, des objectifs du propriétaire et en collaboration avec le groupe de conservation responsable de cette servitude.

EXEMPLE DE SERVITUDE

M^{me} Lebreux aménage la forêt héritée de sa famille depuis plus de 30 ans. Des travaux sylvicoles et de la vente de bois y sont organisés à intervalles réguliers depuis longtemps. La qualité des travaux sylvicoles a permis de maintenir une haute biodiversité. La propriété, de plus de 80 ha, est principalement composée d'éraiblières riches sur le plan faunique et floristique. On y trouve de nombreux cours d'eau qui abritent des salamandres de ruisseaux, une grande prucheraie, des milieux humides et une grande colonie d'ail des bois. Après plusieurs rencontres avec son organisme de conservation local, elle décide de s'engager dans un processus de conservation. L'inventaire exhaustif de la propriété, les réflexions sur les options de conservation et les objectifs de la propriétaire vont mener à un projet qui comportera les modalités suivantes :

- Une servitude de conservation perpétuelle sur l'entièreté de la propriété ;
- 30 ha de la propriété dans la portion non exploitée et très « sensible » (pentes très fortes, espèces à statut précaire) feront l'objet de mesures plus strictes dans la servitude et seront doublés d'un statut de réserve naturelle en milieu privé ;
- La portion restante de la propriété (50 ha) continuera d'être aménagée par la propriétaire, tout en étant protégée par la servitude qui comporte des mesures plus souples.

Un reçu d'impôt sera émis à M^{me} Lebreux pour son don de servitude (basé sur l'établissement de la juste valeur marchande) et la portion « très sensible » reconnue comme réserve naturelle en milieu privé sera exempte de taxes foncières et scolaires.

LA CONSERVATION DE MILIEUX NATURELS

Le temps est à l'action en matière de conservation afin d'assurer la durabilité et la gestion responsable de nos ressources. Les bénéfices et retombées du maintien de nos forêts, sous l'angle des services environnementaux, sont trop souvent oubliés ou trop peu connus. Approvisionnement en eau potable, prévention et diminution des catastrophes naturelles, augmentation de la qualité de vie, attractions récréotouristiques, maintien de paysages emblématiques, protection d'espèces menacées et amélioration de la qualité de l'air ne sont que quelques exemples des services rendus !

Les options de conservation volontaire, comme la servitude, s'inscrivent dans une démarche essentielle et inclusive qui rencontre à la fois les objectifs de conservation et ceux d'utilisation de la forêt. C'est essentiellement ce qui fait leur force. Plusieurs options s'offrent à vous en tant que propriétaire. La meilleure restera celle qui répond le mieux à vos objectifs !



Corridor Appalachien

LA CONSERVATION VOLONTAIRE VOUS INTÉRESSE ?

Communiquez avec un organisme de conservation dans votre région. Pour trouver ceux qui œuvrent dans votre secteur, consultez le répertoire des membres du Réseau de milieux naturels protégés au www.rmnat.org/membres/. Vous pouvez également consulter le site de Corridor appalachien pour en apprendre plus sur les options de conservation qui s'offrent à vous au www.corridorappalachien.ca/options-de-conservation/.



Corridor Appalachien